

Séance Plénière CESER Bourgogne-Franche-Comté 14 novembre 2017

Rapport – 4-1 – Avis sur les projets de Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Doubs et de l'Yonne

Déclaration d'Annick GUYENOT pour la CGT

L'Etat contraint les collectivités à travers les SDAASP à répondre aux besoins des populations d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

La CGT constate un désengagement permanent des services de l'Etat dans les départements.

L'avis relève pertinemment en page 1 : « les schémas sont en quelques sorte la preuve de l'échec de la politique d'aménagement du territoire menée par l'Etat pour répondre à l'élargissement des fractures territoriales ».

Pour la CGT, ce sont bien des choix politiques, mûrement décidés par les gouvernements successifs, qui obligent les collectivités à assurer les services de proximité sans moyen supplémentaire tandis que l'Etat se concentre sur ses fonctions purement régaliennes. On le voit bien, même les employeurs vont collecter l'impôt sur le revenu !

Il nous semble nécessaire de rappeler que si nous en sommes aujourd'hui à vouloir améliorer l'accessibilité des services, c'est parce que les services publics dans les territoires ont été petit à petit supprimés : guichet des gares, bureaux de poste, accueil EDF/GDF services, permanences CARSAT, CAF et, depuis début novembre, de nombreux services de guichet d'accueil dans les préfectures et sous-préfectures.

La CGT tient à rappeler que les services publics sont des outils économiques, de solidarité, de citoyenneté, de redistribution et de cohésion sociale. Les services publics sont aussi créateurs de richesses. Ils doivent mieux anticiper les besoins des citoyens au travers d'une politique de développement, respectant la spécificité de chacun d'entre eux, et intégrant une exemplarité en matière sociale et environnementale, ce qui implique de démocratiser leur accès comme leur gestion à une condition : avoir les ressources nécessaires.

Par ailleurs, une partie importante des schémas d'accessibilité est liée au SRADDET. Il est donc nécessaire de veiller à une bonne articulation entre les SDAASP et le SRADDET.

La CGT relève avec satisfaction que l'avis critique implicitement le désengagement continu de l'Etat dans les territoires ce qui accentue les fractures territoriales.

La CGT votera donc l'avis.